

## AVIS SPECIFIQUE DE PASSATION DES MARCHES (ASPM)

**Nom du marché :** **AUDIT GENRE DE LA SOCIETE BENINOISE D'ENERGIE ELECTRIQUE**

**Nom du projet :** Millennium Challenge Account-Benin II  
**Type d'avis :** Demande de Qualification des Consultants (DQC) – SQC  
(Sélection basée sur les Qualifications des Consultants)

### Information Générale

**Pays :** Bénin  
**Ville/Localité :** Cotonou  
**Avis/Numéro du marché :** PP3-CIF-GSI-02  
**Date de publication :** 28 Mars 2017  
**Date limite :** 18 Avril 2017  
**Agence de financement :** Millennium Challenge Account (MCA)  
**Acheteur :** Millennium Challenge Account-Benin II  
**Langue d'origine :** Français

### Information de Contact

**Adresse :** Samuel O. BATCHO  
Coordonnateur National  
Millennium Challenge Account – Bénin II  
Immeuble Kouglénou, 3ème étage  
Domaine de l'OCBN  
Derrière la Compagnie Territoriale de Gendarmerie du Littoral  
Cotonou, République du Bénin  
**Fax :** +229 21 31 46 92  
**Email :** [info-benin@charleskendall.com](mailto:info-benin@charleskendall.com) ; [info@mcabenin2.bj](mailto:info@mcabenin2.bj)  
**Web Site:** <http://www.mcabenin2.bj>

**Type de marchés :** Services de Consultant (firmes)

### Texte original :

1. Le Millennium Challenge Corporation (« MCC ») et le Gouvernement du **BENIN** (« Gouvernement » ou « **[GdeBénin]**») ont signé un Compact Millennium Challenge Account (« Compact ») visant une aide du Millennium Challenge Account d'environ **375 000 000** de dollars US (« Financement MCC ») destinée à contribuer à la réduction de la pauvreté par la croissance économique au **BENIN**. Le Gouvernement, agissant par l'intermédiaire du Millennium Challenge Account Bénin II (**MCA-BENIN II**) (« Entité MCA »), se propose d'affecter une partie du Financement MCC au règlement des paiements autorisés au titre du marché visé par la présente Demande de Qualifications. Tout paiement effectué au titre du marché envisagé sera soumis, à tous égards, aux termes et conditions du Compact et documents associés, y compris aux restrictions relatives à l'utilisation et aux conditions de décaissement du Financement MCC. Aucune partie autre que le Gouvernement et l'Entité MCA ne pourra se prévaloir du Compact ni prétendre au produit du financement du MCC.

2. Le programme énergétique du Bénin comprend quatre (4) projets à savoir : (i) Projet de Réformes Politiques et de Renforcement Institutionnel ; (ii) Projet de Production d'Electricité ; (iii) Projet de Distribution d'Electricité ; et Projet d'Accès à l'Electricité Hors Réseau. L'objectif du programme est d'accroître la productivité et la production de l'entreprise, de générer davantage de possibilités économiques pour les ménages et d'améliorer la capacité de fournir des services publics et sociaux en améliorant la quantité et la qualité de l'approvisionnement de l'électricité. Le Compact sera exécuté pour une période de cinq années après l'entrée en vigueur. Pour faciliter la mise en œuvre de l'Accord, il est mis à la disposition du Gouvernement et de MCA-Bénin II un fonds de mise en œuvre de Compact qui sera utilisé sur une période initiale de 8 à 10 mois.
3. Aucune partie autre que le Gouvernement et l'entité MCA ne pourra se prévaloir du compact ni prétendre au produit du Financement MCC.
4. MCA-Bénin II invite, dès à présent, les Consultants éligibles à déposer leurs dossiers d'expression d'intérêt pour l'accomplissement des services tels que décrits ci-après :

*Le consultant sera amené dans sa mission à procéder à une revue documentaire par rapport à la Politique Nationale de Promotion du Genre au Bénin et sa mise en œuvre en particulier dans le secteur de l'électricité, puis à l'examen des procédures, stratégies, politiques et pratiques de la SBEE en relation avec le genre et l'inclusion sociale. Il fera aussi des collectes sommaires de données aussi bien au niveau central que dans les directions régionales et agences pour comprendre le dispositif de fonctionnement à tous les niveaux par rapport aux questions sociales et d'inégalité liée au sexe, pour en identifier les forces et faiblesses. Les analyses subséquentes lui permettront d'aboutir à des recommandations judicieuses et réalisables permettant de bâtir un cadre logique d'intervention incluant un mécanisme de suivi et d'évaluation.*

La durée de la mission est estimée à quatre (4) mois calendaires à partir de la date de signature du contrat.

De plus amples informations sur les services à fournir figurent dans les Termes de référence joints au dossier de qualification.

5. Cette Demande de Qualifications fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés publié sur dgMarket website, le 18 janvier 2017, sur UN Development Business On-line, le 20 janvier 2017, sur le site web de l'Entité MCA-Béni II [www.mcabenin2.bj](http://www.mcabenin2.bj) le 18 janvier 2017 ainsi que dans les quotidiens « la Nation » et « le Matinal », le 25 janvier 2017.
6. La Demande de Qualification est ouverte à toutes entités éligibles ('' compagnies d'assurance et autres firmes assimilées'' ) qui souhaitent y participer. Les consultants peuvent s'associer sous la forme d'une coentreprise ou d'un accord de sous-consultant en vue de compléter leurs domaines d'expertise respectifs aux fins d'améliorer leur capacité à mener à bien la mission.
7. Les candidats intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, références de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les candidats peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

8. Le Consultant sera sélectionné par la méthode de sélection basée sur les Qualifications des Consultants (SQC) telle que décrite par les directives de la passation des marchés de MCC (disponibles sur le site web [www.mcc.gov](http://www.mcc.gov)).
9. La demande de qualification, les Termes de Référence, ainsi que l'ensemble des documents à remplir et à soumettre par les postulants, sont disponibles sur le site de MCA-Bénin II à partir du 28 mars 2017. (**Téléchargeable sur [www.mcabenin2.bj/Dossiers d'Appel d'offres](http://www.mcabenin2.bj/Dossiers d'Appel d'offres)**).  
Les consultants potentiels peuvent également demander lesdits documents à MCA-Bénin II à l'adresse ci-dessous. Ainsi l'ensemble des documents leur sera transmis.
10. Les Consultants intéressés à soumettre une information de qualification doivent enregistrer leurs intérêts en envoyant un e-mail à l'adresse : [info-benin@charleskendall.com](mailto:info-benin@charleskendall.com) avec copie à [info@mcabenin2.bj](mailto:info@mcabenin2.bj) et en indiquant les détails de leur entreprise.
11. La date limite du dépôt des dossiers de qualification est fixé **au mardi 18 avril 2017 à 10 h 00, heure locale de Cotonou**.  
Les dossiers de qualification reçus au-delà du délai limite ne seront pas pris en considération et seront retournés non ouverts. Les Consultants devraient être conscients du fait que la distance et les formalités d'accès au Bureau de MCA-Bénin II peuvent exiger plus de temps que prévu.

**Information de contact :**

Millennium Challenge Account Bénin II (MCA-Bénin II)  
Immeuble KOUGBLENOU, 3ème étage, Domaine de l'OCBN  
Derrière la Compagnie Territoriale de Gendarmerie du Littoral  
01 BP 101, COTONOU, République du Bénin  
Fax : 21 31 46 92  
E-mail : [info-benin@charleskendall.com](mailto:info-benin@charleskendall.com) copie à [info@mcabenin2.bj](mailto:info@mcabenin2.bj)



**Samuel O. BATCHO**  
**Coordonnateur National**